

PLAN D'ACTION 2021-2022

de la Ville de Lévis
à l'égard des
personnes
handicapées



Plan d'action 2021-2022 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées est une production de

La Ville de Lévis

2175 chemin du Fleuve

Lévis (Québec) G6W 7W9

Pour information :

Téléphone : 418 835-4995

Courriel : sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca

Le présent document est accessible sur le site Internet de la Ville de Lévis au www.ville.levis.qc.ca
Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Collaboration :

Direction de la vie communautaire – Service du développement social et communautaire

Direction des communications

Design graphique

Édition avril 2021

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021-2022

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



Table des matières

MOT DU MAIRE	4
1. PRÉAMBULE	5
2. PORTRAIT DE LA VILLE DE LÉVIS ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ	6
2.1 UNE VILLE AU SERVICE DE SA POPULATION	6
2.2 UNE VILLE PROACTIVE QUI UTILISE SES FORCES VIVES	7
3. LE CADRE LÉGAL	9
3.1 LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE	9
3.2 LES EXIGENCES À L'ÉGARD DE L'ARTICLE 61.3 QUI CONCERNE LE PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT DES BIENS ET SERVICES ET DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES	9
3.3 LES EXIGENCES À L'ÉGARD DE L'ARTICLE 67 QUI CONCERNE L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES	10
3.4 LES AUTRES EXIGENCES À L'ÉGARD DE L'ARTICLE 1 DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI DANS DES ORGANISMES PUBLICS	10
3.5 LES ORIENTATIONS DE LA LOI	11
4. LES DÉFINITIONS	12
4.1 OBSTACLE	12
4.2 PERSONNES HANDICAPÉES	12

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021-2022

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



Mot du maire

Par le biais de sa Politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis a pris comme engagement d'être un chef de file en matière de qualité de vie pour l'ensemble de sa population.

À cet égard, c'est avec enthousiasme et avec le sentiment du devoir accompli qu'au nom de tous les membres du conseil municipal, je vous présente le Plan d'action 2021-2022 pour l'intégration des personnes handicapées ou ayant des incapacités. Ce plan traduit notre volonté de poursuivre l'amélioration de nos services municipaux afin de mieux répondre aux besoins des personnes de notre communauté qui font face à des défis quotidiens et ainsi, leur permettre d'accroître leur autonomie et leur participation citoyenne.

Je tiens à remercier chaleureusement le personnel municipal ainsi que les partenaires qui ont travaillé à la planification de cet ambitieux plan d'action. En plus de concrétiser les intentions de la Ville en matière d'accessibilité, il témoigne de la mobilisation propre à notre communauté. Ce partenariat, dont je suis particulièrement fier, est indispensable à la poursuite de notre vision d'une ville ouverte et toujours plus inclusive. C'est ensemble que nous arriverons à offrir une qualité de vie encore meilleure à tous nos citoyennes et nos citoyens.

L'heure est maintenant venue de passer à l'action vers la réalisation d'un plan d'action porteur de résultats !

Gilles Lehouillier, maire de Lévis

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021-2022

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



1. Préambule

Comme en témoigne le Plan d'action de la politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis place au cœur de ses préoccupations la qualité de vie de l'ensemble de sa population. Ce plan s'attaque à cinq axes qui sont la mobilité des personnes, l'habitation et le milieu de vie, le développement de quartiers à échelle humaine, l'action communautaire et la cohésion sociale ainsi que le développement et l'épanouissement des personnes.

Le Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire est un outil indispensable pour nous aider à bâtir un milieu de vie humain plus inclusif et tourné vers l'avenir. La toile de fond de ce document structurant repose sur un grand principe fondamental, soit celui de faire en sorte que toutes les personnes puissent être reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière. À cet égard, Lévis est une ville dont la diversité requiert d'adapter les services municipaux aux réalités des personnes.

Portée par cette vision, nous sommes fiers de présenter le Plan d'action 2021-2022 visant l'intégration des personnes handicapées ou ayant des incapacités. Ce plan fait état de notre engagement à déployer les efforts afin de réduire, voire à éliminer les obstacles que peuvent rencontrer des membres de notre communauté. La Ville de Lévis est fière de participer au développement d'une société plus inclusive. Soulignons que ces mesures sont également bénéfiques pour d'autres membres de la population, tels que les personnes âgées et les familles.

Le présent document expose donc, dans un premier temps, le contexte dans lequel il s'inscrit et quelques définitions pour bien comprendre les objectifs qu'il poursuit et le Plan d'action 2021-2022 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées.

*« Une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans la vision ne mène nulle part.
Une vision accompagnée de l'action peut changer le monde. » - Loren Eiseley*



2. Portrait de la Ville de Lévis et de ses secteurs d'activité

2.1 Une Ville au service de sa population

Ville phare de Chaudière-Appalaches, Lévis fait partie intégrante de la Communauté métropolitaine de Québec. Étant au 7^e rang des plus grandes villes du Québec, la Ville de Lévis offre un des milieux de vie des plus enviables de la province avec une grande diversité et équilibré entre espaces verts et centres urbains qui sont propices à l'épanouissement de sa population. Orientée vers les gens, Lévis propose une diversité de son milieu de vie, un mouvement d'entraide et de coopération, toujours au cœur de sa communauté.

Les principaux domaines de compétence inscrits dans les chaînes de valeurs de la Ville de Lévis sont :

- Assurer les déplacements dans la Ville;
- Gérer la paix et le bon ordre;
- Assurer la gestion des risques et la planification des secours;
- Animer et soutenir la communauté;
- Gérer l'urbanisme et le cadre bâti;
- Fournir un environnement sain et propre;
- Gérer l'eau;
- Soutenir les entreprises, le tourisme et les grands événements.

La structure administrative de la Ville de Lévis comporte seize (16) directions, soit : la Direction générale, la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, la Direction des communications, la Direction du développement économique et de la promotion, la Direction de la vie communautaire, la Direction des services administratifs et assistante-trésorière, la Direction de l'environnement, la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, la Direction des infrastructures, la Direction de la gestion du capital humain, la Direction du service de police, la Direction du service de la sécurité incendie, la Direction de l'approvisionnement, la Direction des technologies de l'information et la Direction du génie et des biens immobiliers.



2.2 Une Ville PROACTIVE qui utilise ses forces vives

Offrir un milieu de vie où chaque citoyenne et citoyen peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations. Travailler collectivement à diminuer les barrières physiques et sociales qui font obstacle à la participation active et à l'intégration des personnes handicapées, voilà un mandat qui interpelle plusieurs champs de l'activité municipale. À la lumière de ce constat, une approche de travail transversale avec les directions concernées de la Ville est intégrée pour agir concrètement sur l'ensemble des leviers favorisant l'accessibilité universelle. D'autre part, considérant l'expertise des partenaires de la communauté, certains d'entre eux ont uni leurs efforts à ceux de la Ville dans ce défi constant. Soulignons également, le soutien-conseil de l'Office des personnes handicapées du Québec qui nous permet sans cesse d'améliorer nos pratiques en matière d'accessibilité universelle.

Le mandat du comité sur l'accessibilité universelle

Le mandat plus spécifique qui a été confié aux membres du comité est de consulter, étudier et formuler des recommandations au conseil municipal sur les sujets suivants :

- les orientations et les politiques concernant le mieux-être des personnes handicapées ou à mobilité réduite sur le territoire de la ville de Lévis;
- les moyens nécessaires pour s'enquérir des besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- les solutions proposées pour répondre aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- la diffusion de l'information concernant les services offerts aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- tout autre dossier confié par le conseil de la Ville ou la Direction générale de la Ville.

Les membres du comité voient également à :

- Élaborer le plan d'action;
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021-2022

de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées



La composition du comité sur l'accessibilité universelle

Coordonné par le Service du développement social et communautaire, le comité sur l'accessibilité universelle réunit autour d'une même table les représentants des directions au cœur de cette préoccupation ainsi que des partenaires de la communauté, soit :

- Amélie Bernier Brillon, directrice, Maison des aînés de Lévis, représentante d'organismes pour les personnes âgées;
- Amélie Richard, directrice, Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches;
- Barbra Tremblay, chef du Service du développement social et communautaire, Direction de la vie communautaire;
- Christian Cantin, agent prévention, Direction du service de police;
- Claude Boucher, chargé de projets, Société de transport de Lévis;
- Cynthia Giguère, conseillère en gestion de projets-ingénieure, Direction du génie;
- Dominic Germain, conseiller en développement social et communautaire, Service du développement social et communautaire, Direction de la vie communautaire;
- Gaétan Drouin, directeur général adjoint, Direction générale – Services de proximité;
- Madeleine Lindsay, chargée de projets, Société de transport de Lévis;
- Michel Faucher, coordonnateur, Service de la voirie et du déneigement, Direction de l'entretien des infrastructures;
- Nicole Rodrigue, conseillère en gestion des communications et des relations publiques, Direction des communications;
- Vincent Garon, coordonnateur, Direction de l'approvisionnement;
- Sébastien Pouliot, chef de service, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;
- Simon Gauthier, coordonnateur, Service des biens immobiliers, Direction de l'entretien des infrastructures;



3. Le cadre légal

3.1 Le contexte général de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Les exigences à l'égard de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, et ce, pour chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, de même que les municipalités de plus de 15 000 personnes, dans le secteur d'activité relevant de ses attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de tous quant à ce défi.

3.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées

Cela se traduit notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services qui concernent les personnes handicapées, et ce, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Cet article s'énonce comme suit : « *Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.* »



3.3 Les exigences à l'égard de l'article 67 qui concerne l'utilisation du transport en commun par les personnes handicapées

La Société de transport de Lévis développe et exploite un réseau de transport collectif couvrant l'ensemble du territoire lévisien. À ce titre, elle doit faire approuver, par le ministère des Transports du Québec, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert. La Ville de Lévis travaille en étroite collaboration avec la Société de transport de Lévis afin que les infrastructures municipales soient aménagées pour faciliter leurs déplacements.

3.4 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

La Ville de Lévis est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de la loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi permettent de contrer la discrimination en emploi et ont été créés pour que les membres de groupes victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein de leur personnel. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.



3.5 Les orientations de la loi

L'article 1.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* donne des orientations pour guider les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics ou privés dans l'application des mesures y étant prévus :

- Adopter une approche qui considère la personne handicapée dans son ensemble, qui respecte ses caractéristiques particulières et qui favorise un plus grand développement de ses capacités;
- Favoriser l'autonomie des personnes handicapées et leur participation à la prise de décisions individuelles ou collectives les concernant, ainsi qu'à la gestion des services qui leur sont offerts;
- Donner priorité aux ressources et aux services assurant le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel;
- Favoriser l'adaptation du milieu aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles sans discrimination ni privilège, favoriser l'autosuffisance régionale des ressources selon leurs besoins et l'articulation effective des ressources locales, régionales et nationales selon les nécessités.
- Favoriser la coordination continue pour la gestion et la complémentarité des ressources ainsi que la permanence et l'intégration maximale des services.
- Viser une qualité de vie décente pour les personnes handicapées et leurs familles, avec une participation active à la vie sociale ainsi qu'une protection maximale contre les facteurs de risque d'apparition de déficiences.

Ces orientations ont guidé la Ville de Lévis, non seulement dans la mise en œuvre de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, mais aussi dans le développement d'une approche globale visant à répondre à leurs besoins.



4. Les définitions

4.1 Obstacle

Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels, les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques d'une personne. Dans ce contexte, il s'agit d'intervenir sur les facteurs environnementaux de manière à faciliter la réalisation des habitudes de vie d'une personne. L'organisation des services municipaux agit sur plusieurs des facteurs environnementaux.

Les types d'obstacles à la participation sociale des personnes handicapées sont répertoriés dans les catégories suivantes :

- obstacles comportementaux
- obstacles sur le plan des objets et des technologies
- obstacles architecturaux
- obstacles à l'information ou aux communications
- obstacles organisationnels
- obstacles naturels

Par ailleurs, les ministères, les organismes publics, les municipalités et les organismes privés ont à leur disposition un important cadre de référence pour orienter leurs efforts à l'égard des personnes handicapées. La politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, adoptée par le gouvernement du Québec en 2009, fournit des balises précieuses pour la préparation du plan d'action annuel. Prenant pour assise les notions d'égalité des droits et de participation sociale, cette politique vise à offrir aux personnes handicapées les conditions nécessaires à l'exercice des mêmes droits que ceux reconnus à l'ensemble de la population.

4.2 Personnes handicapées

L'article 1 g) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».



RÉFÉRENCE: [Politique de développement social et communautaire](#)

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	Réalisation			RESPONSABLE
					2021	2022	En continu	
1. MOBILITÉ DES PERSONNES : Faire en sorte que chaque personne puisse utiliser les modes de transport qui conviennent à ses besoins et à sa réalité, de manière sécuritaire.								
1	L'utilisation du transport en commun peut comporter de nombreux obstacles aux personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité du transport en commun.	Participation de la Société de transport de Lévis (STL) au comité accès universel de la Ville en vue de favoriser un meilleur arrimage des interventions.	Consultation de la Société de transport lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructures qui impliquent l'usage par la STL.	X	X	X	Génie
2	L'utilisation du transport en commun peut comporter de nombreux obstacles aux personnes handicapées.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées en matière de circulation lors des transports en commun.	Réaliser des consultations d'experts de contenus et d'experts de vécu, soit de personnes handicapées pour connaître leurs besoins en matière d'accessibilité lors des déplacements en transport en commun.	Meilleure connaissance des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité et identification des actions à poser afin de favoriser l'usage du transport en commun dans le projet du boulevard Guillaume-Couture.	X	X		Bureau de la mobilité durable
3	L'utilisation des routes et des trottoirs en période hivernale comporte plusieurs obstacles pour les personnes handicapées.	Améliorer le déneigement des abris d'autobus en période hivernale.	Former le personnel municipal concerné par les principes de déneigement favorisant l'accès universel.	Un accès aux abris d'autobus sans obstacle en période hivernale.		X	X	Direction de l'entretien des infrastructures
2. HABITATION ET MILIEU DE VIE : Faire en sorte que chaque personne puisse vivre dans un environnement sain et propice à une vie épanouie.								
4	L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Intégrer l'accessibilité aux critères d'analyse des projets de logements sociaux.	Plus grande disponibilité de logements sociaux abordables, accessibles ou adaptables.	X	X	X	Urbanisme
5	L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Sensibiliser les promoteurs de projets sur l'accès universel lors de rénovations ou de nouvelles constructions.	Plus grande disponibilité de logements abordables et sociaux abordables, accessibles ou adaptables.	X	X	X	Urbanisme
6	L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes adultes ayant une déficience intellectuelle légère.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité.	Soutenir la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux ou abordables adaptés.	Plus grande disponibilité d'habitations accessibles et adaptées à des besoins particuliers.	X	X		Urbanisme
7	L'accès à des logements et des lieux publics de moins de 300 mètres carrés adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès aux logements et aux lieux publics pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Soutenir les locataires, petites entreprises et organismes sans but lucratif dans l'adaptation de leur logement ou place d'affaires pour accueillir des personnes à mobilité réduite (en collaboration avec deux programmes de la SHQ).	Plus grande disponibilité de logements et de lieux publics de moins de 300 mètres carrés adaptés.	X	X		Urbanisme
8	La présence de personnes handicapées sur le territoire doit être le plus possible documentée afin de maximiser les interventions d'urgence.	Connaître les endroits où sont situées les personnes qui ont des limitations les rendant plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe : programme Secours adapté.	Promouvoir le programme Secours adapté auprès des personnes handicapées.	Plus grande utilisation du programme.	X	X	X	Incendie
9	Certains programmes ou services offerts pour les personnes handicapées sont méconnus auprès de celles-ci et de leurs proches.	Faire connaître davantage le Programme d'assistance individuelle aux personnes handicapées (PAIR).	Promouvoir le Programme PAIR.	Plus grande utilisation du service.	X	X	X	Service de police
10	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue en ce qui a trait aux aménagements requis pour favoriser leur sécurité.	Améliorer la sécurité pour les personnes ayant une déficience visuelle lors des traverses piétonnières.	Rédiger une entente avec le CISSS-CA (CRDP) pour convenir des modalités de collaboration pour l'installation et les réparations des feux sonores, travaux routiers ou achat d'équipements adaptés.	Réalisation d'un plan d'action visant l'accessibilité des nouveaux projets ou l'amélioration répondant à des standards.		X		Infrastructures

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	Réalisation			RESPONSABLE
					2021	2022	En continu	
11	Certaines personnes handicapées avaient des contraintes d'accès au service d'urgence.	Améliorer l'accès au service 9-1-1 aux personnes handicapées lors d'intervention d'urgence.	Offrir le service Texto 9-1-1 pour les personnes malentendantes.	Augmentation du nombre de personnes inscrites au service.	X	X	X	Service de police
12	Certaines personnes handicapées avaient des contraintes d'accès au service d'urgence.	Améliorer l'accès au service 9-1-1 aux personnes handicapées lors d'intervention d'urgence.	Promouvoir le service Texto 9-1-1 aux organismes pour les personnes handicapées.	Meilleure connaissance du service de la part des organismes afin qu'ils dirigent les personnes.		X	X	Service de police
13	Certaines personnes handicapées ont des contraintes d'accès au service d'urgence particulièrement les personnes malentendantes et les personnes ayant une incapacité visuelle.	Faciliter la circulation dans les éventuels locaux de la Maison de la justice : Service de police et la cour municipale.	Améliorer l'affichage et faciliter la circulation et l'accès à la Maison de la Justice pour les personnes handicapées.	Avis d'expert concernant les plans de la Maison de la justice obtenus et intégrés au projet.	X			Génie
14	L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Offrir aux personnes handicapées le Programme d'adaptation de domicile en collaboration avec la SHQ, le CISSS Chaudière-Appalaches et le Centre de réadaptation physique.	Plus grande disponibilité d'habitations accessibles et prolongation du maintien à domicile.	X	X		Urbanisme
3. LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE : Faire en sorte que chaque personne puisse développer un sentiment d'appartenance à l'égard de sa communauté et se sentir partie intégrante de celle-ci.								
15	La participation à certains événements de la communauté pour les personnes handicapées est parfois limitée dû à des contraintes.	Faciliter l'accès aux événements pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Installer des toilettes adaptées et réserver des stationnements pour les personnes handicapées lors des événements extérieurs organisés par la Ville.	Meilleure accessibilité aux événements pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC
16	Les équipements, le matériel et les bâtiments ne sont pas tous adaptés et accessibles pour les personnes handicapées.	Prendre en compte les principes d'accessibilité lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Sensibiliser les gestionnaires et le personnel au respect des lois et des règles de pratique en approvisionnement des biens et des services accessibles aux personnes handicapées.	Intégration des bonnes pratiques dans le quotidien des équipes de travail.		X	X	DVC-DSC
17	Les équipements, le matériel et les bâtiments ne sont pas tous adaptés et accessibles pour les personnes handicapées.	Prendre en compte les principes d'accessibilité lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	S'assurer que les appels d'offres retenus répondent aux critères d'accessibilité universelle.	Augmentation du nombre d'environnements sans obstacle pour les personnes handicapées.	X	X	X	Toutes les directions
18	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes accessibles dans divers lieux stratégiques identifiés (ex.: parcs et pistes cyclables) tel le quai Paquet.	Meilleure accessibilité aux parcs et pistes cyclables pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Sport
4. L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA COHÉSION SOCIALE : Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier de soutien et de solutions collectives et solidaires en réponse à leurs besoins.								
19	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Reconnaitre des athlètes ayant un handicap lors du Gala annuel des athlètes de la Ville de Lévis.	Reconnaissance d'athlètes ayant un handicap lors du gala des athlètes.	X	X	X	DVC-Sport
20	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les efforts des organismes reconnus dans leurs démarches d'intégration des personnes handicapées.	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-Sport
21	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les ateliers d'adaptation de vélo offerts par le CISSS-CA (CRDP) pour les personnes handicapées.	Accessibilité de la pratique du vélo pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-DSC
22	La participation des personnes handicapées à des services de proximité adaptés et spécialisés est difficile.	Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à des services de proximité adaptés et spécialisés.	Soutenir la Fondation du CRDP pour l'aménagement du court extérieur thérapeutique pour les personnes handicapées.	Soutien octroyé.	X			Développement économique et promotion

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	Réalisation			RESPONSABLE
					2021	2022	En continu	
23	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les formations annuelles sur le sport adapté offert par l'Association régionale de loisir des personnes handicapées CA (ARLPHCA).	Développement de la pratique du sport pour les personnes handicapées.	X	X	X	DVC-DSC
24	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles et sportives.	Effectuer une réflexion avec les organismes sportifs afin d'améliorer l'offre de services pour les personnes handicapées.	Offre d'activités sportives et récréatives plus développée.		X		DVC-Sport
25	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Participation active au comité des partenaires visant à améliorer l'offre de service camp de jour pour les enfants handicapés - responsable du fonds de soutien aux parents.	Favoriser la participation des enfants handicapés au camp de jour offert par les partenaires du milieu et la Ville. Collaborer à l'analyse des demandes du fonds de soutien pour les enfants handicapés au camp de jour.	X	X		DVC-DSC
26	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour offert dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Permettre aux enfants handicapés d'avoir accès à un programme camp de jour communautaire répondant à leurs besoins.	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes offrant du camp de jour aux enfants handicapés, notamment : PHARS-Société Grand Village-Atelier occupationnel-Association des Personnes handicapées de Lévis-Patro de Lévis.	Offre de services camp de jour accessibles.	X	X	X	DVC-DSC
27	De plus en plus de personnes handicapées participent aux activités offertes dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à des services communautaires adaptés et répondant à leurs besoins.	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées, des aînés et leurs proches notamment : PHARS-Société Grand Village-Atelier occupationnel-Association des Personnes handicapées de Lévis-Patro de Lévis-Maison des aînés, etc.	Offre de services communautaires accessibles.	X	X	X	DVC-DSC
28	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées afin de poser les bonnes actions en vue de favoriser leur participation sociale.	Maintenir l'intégration des enjeux relatifs à l'accessibilité à la démarche de mobilisation entourant les travaux du plan d'action de la Politique de développement social et communautaire.	Melleure connaissance des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité et identification des actions à poser afin de favoriser leur participation sociale.	X	X	X	DVC-DSC
29	La loi sur l'accessibilité et les obligations de la Ville doivent être respectées.	Voir à ce que l'ensemble des directions concernées par l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Produire et diffuser un plan d'action et le bilan en matière d'accès universel.	Plan d'action et bilan répondant aux obligations de la loi.	X	X	X	DVC-DSC
30	La loi sur l'accessibilité et les obligations de la Ville doivent être respectées.	Voir à ce que l'ensemble des directions concernées par l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Assurer un suivi étroit du plan d'action par le comité sur l'accessibilité universelle.	Réalisation des mesures prévues au plan d'action.	X	X	X	DVC-DSC
31	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées.	Assurer une veille stratégique sur les bonnes pratiques et programmes en matière d'accessibilité.	Les décideurs seront au fait des nouvelles tendances, façons de faire et enjeux.	X	X	X	DVC-DSC
32	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Melleure connaissance de la réalité et de l'importance de la contribution des personnes handicapées pour la communauté lévisienne.	Proclamer par le conseil de la Ville, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.	Augmentation de la visibilité et inclusion des personnes handicapées dans la communauté lévisienne.	X	X	X	Communications
5. DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES : Faire en sorte que chaque personne puisse s'épanouir et exprimer son plein potentiel.								
33	L'information sur les déplacements, la circulation et l'accès à certains bâtiments ne favorise pas la participation des personnes handicapées à l'offre de service en loisir.	Rendre disponible l'information sur l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville étant utilisés comme des lieux de loisirs.	Maintenir l'information disponible au Centre de service à la clientèle et au Service des équipements récréatifs.	Information disponible à la population par le biais du Centre de service à la clientèle.		X	X	Service à la clientèle
34	Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Voir l'accès universel dans le cadre des projets d'infrastructure suivants : Chalet de la Rivière Etchemin.	Melleure accessibilité aux édifices.	X	X	X	Génie

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	Réalisation			RESPONSABLE
					2021	2022	En continu	
35	Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Planifier et réaliser les plans et devis en intégrant les éléments d'accessibilité : l'agrandissement du Centre culturel de Lévis-Poste de police et Maison de justice de proximité, du Chalet du Parc Jean-Dumets et du Chalet du Parc de la Rivière Etchemins.	Meilleure accessibilité aux édifices.	X	X		Génie
36	Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Utiliser un guide uniformisé pour l'accès universel en matière de bâtiment.	Se prémunir d'un guide standard d'application des mesures à prendre.	Réalisation des nouveaux projets ou rénovations identifiés répondant à des standards.		X		Infrastructures
37	Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Former les différentes équipes étant appelées à utiliser le guide pour l'accès universel en matière de bâtiment.	Prévoir de la formation en relation avec les guides, l'application et en assurer un suivi.	Intégration des bonnes pratiques dans le quotidien des équipes de travail.		X		Infrastructures
38	Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi de personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Produire un sondage auprès des employés pour valider le nombre de personnes qui devraient avoir accès aux mesures du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Lévis.	Obtenir un portrait juste de la représentativité des personnes handicapées au sein de l'administration municipale.		X		Capital humain
39	Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi de personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Intégrer des personnes ayant un handicap au sein des services municipaux dans le cadre du programme d'employabilité.	Intégrer des personnes handicapées au sein des services municipaux en collaboration avec des organismes du milieu de la main-d'œuvre.		X	X	Capital humain
40	Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Offrir des mesures d'accommodement pour favoriser la participation à des citoyens à mobilité réduite à la bibliothèque.	Permettre l'accès aux bibliothèques aux personnes à mobilité réduite.	X	X	X	DVC-Biblio
41	Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Créer un service de prêts de documents pour les résidences de personnes âgées.	Meilleur accès à des livres pour les personnes handicapées vivant en résidence d'hébergement.		X	X	DVC-Biblio
42	Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Offrir des livres et collections numériques et audio.	Promotion du service de livres numériques auprès des personnes handicapées.		X	X	DVC-Biblio
43	Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Développer une collection de livres à large vision.	Donner accès à des collections aux personnes ayant des problèmes visuels.		X		DVC-Biblio
44	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Prévoir des locaux d'apaisement et du matériel adapté sur les sites de camp de jour pour les enfants autistes pour lesquels cela est requis.	Répondre aux besoins particuliers de certains enfants handicapés.	X	X		DVC-DSC
45	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Améliorer le soutien clinique au personnel qui oeuvre auprès des enfants handicapés.	Consolidation et actualisation de l'entente de collaboration avec le CISSS-CA.	Amélioration du soutien au personnel camp de jour pour guider les interventions en vue de favoriser l'intégration des jeunes ayant un handicap.	X	X	X	DVC-DSC
46	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Diffusion d'un guide d'information destiné aux parents d'enfants handicapés intégrés au camp de jour.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants.	X	X	X	DVC-DSC

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	Réalisation			RESPONSABLE
					2021	2022	En continu	
47	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Rencontres d'information aux parents.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants.	X	X		DVC-DSC
48	Les personnes handicapées pourraient utiliser davantage les services qu'offrent les bibliothèques.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Offrir aux enfants qui ont un handicap visuel l'accès au club de lecture.	Participation des jeunes ayant un handicap visuel au club de lecture.	X	X	X	DVC-Biblio
49	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Mise en place de mesures d'accompagnement pour les enfants handicapés qui le requièrent afin de favoriser leur intégration.	Offre de service en accompagnement (1/1 ou 1/2) visant l'intégration.	X	X	X	DVC-DSC
50	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Offrir de la formation au personnel du camp de jour qui intervient auprès des enfants handicapés.	Développement des compétences du personnel en intervention directe auprès des enfants handicapés.	X	X	X	DVC-DSC
51	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Convenir d'une entente de collaboration afin d'intervenir conjointement pour l'intégration de certains enfants ayant un handicap ou des besoins particuliers.	Entente de collaboration convenue et adoptée.		X		DVC-DSC
52	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Sensibiliser les personnes et les gestionnaires sur les différents obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le cadre des rencontres régulières des équipes.	Meilleure compréhension des obstacles et intégration des concepts d'accessibilité universelle dans la réalisation de projets dans la dispensation de services.	X	X		DVC-DSC
53	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Informar la population sur les projets, services, équipements et infrastructures accessibles.	Meilleure connaissance de la population sur les projets, équipements et bâtiments accessibles.	X	X	X	Communications
54	Certaines personnes handicapées avaient des contraintes pour exprimer leur droit de vote.	S'assurer d'optimiser l'accessibilité des bureaux de vote lors des élections municipales.	Planifier l'usage des lieux accessibles et les modalités facilitant la participation des personnes handicapées aux élections municipales, en collaboration avec les partenaires, dont le Centre de services scolaire des Navigateurs (Commission scolaire).	Participation des personnes handicapées aux élections municipales.		X		Bureau de la Présidente d'élection de la Ville de Lévis
55	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Atteindre les cibles identifiées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Rendre l'information sur le site Web davantage accessible pour tous.	Meilleure accessibilité des principaux documents municipaux s'adressant aux personnes handicapées.	X	X	X	Communications
56	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Rédaction d'un communiqué de presse. Présentation du bilan et du plan aux organismes pour personnes handicapées.	Diffusion auprès de la population et des personnes handicapées du bilan et du plan d'action.	X	X	X	Communications
57	La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Atteindre les cibles identifiées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Maintenir l'information sur les organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées sur le territoire afin que les personnes handicapées puissent mieux retrouver l'information sur les ressources.	Insertion de liens vers les organismes pour personnes handicapées du territoire sur le site Internet de la Ville.	X	X	X	Communications
58	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Favoriser le développement du jeune enfant dans une approche globale.	Offrir des ateliers de développement du jeune enfant en intégrant des enfants handicapés.	Offre d'activités destinées aux 3-5 ans pour leur développement moteur.		X	X	DVC-Sport

	OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RÉSULTATS ATTENDUS	Réalisation			RESPONSABLE
					2021	2022	En continu	
59	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles.	Poursuivre les modalités et accommodements visant l'intégration des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le Service des arts et de la culture.	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées.	X	X	X	Vie communautaire-Arts
60	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles et sportives.	Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Installation de jeux d'eau adaptés au Parc Jean-Dumets et au Parc Maréchal-Joffre et rénovation importante de la piscine du Parc Rivière.	X	X	X	Génie
61	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles et sportives.	Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	S'assurer que les nouvelles constructions de chalets de services soient accessibles (Chalet Maréchal-Joffre, Chalet du Parc de la rivière Etchemin, Chalet du Parc Valéro).	X		X	Génie
62	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Inclure les besoins en matière d'accessibilité lors d'un ajout ou d'un remplacement d'équipements, la création ou l'amélioration d'un parc ou lors de l'élaboration d'un projet de construction ou de réparation d'un bâtiment à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Par le biais d'une consultation auprès d'une firme spécialisée, s'assurer que les nouvelles constructions de parcs et d'autres parcs ainsi que des espaces protégés très fréquentés soient accessibles (Parc de l'Anse Benson, Parc de la rivière Etchemin).				DVC-Sport
63	La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Doter les parcs et les espaces verts identifiés de la Ville de matériels urbains accessibles (ex.: bancs et tables de pique-niques).	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées souhaitant utiliser le matériel urbain (ex.: les bancs et tables de pique-niques).	X	X	X	DVC-Sport
64	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Offrir au nouveau personnel une sensibilisation sur l'intimidation qui vise à outiller pour prévenir et intervenir dans des situations d'intimidation.	Développement des compétences du personnel en matière de prévention de situation d'intimidation.	X	X	X	DVC-DSC
65	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	En collaboration avec les parents, préparer l'arrivée des enfants handicapés au camp de jour par la mise en place de mesure de soutien adapté. Actualisation de l'entente annuellement avec le CISSS-CA.	Favoriser l'accueil et l'intégration des enfants handicapés inscrits aux camps de jour de la Ville de Lévis.	X	X	X	DVC-DSC
66	De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Offrir une rencontre d'information destinée aux parents des enfants handicapés nouvellement inscrits au camp de jour.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants.	X	X		DVC-DSC